



Date 3 août 2017

FORMULAIRE DE RESTRICTIONS À L'ACCÈS

RESTRICTED ACCESS FORM

Titre – Title  
Fonds Hélène Dorion

Numéro de référence archivistique – Archival reference number  
R12362

Conditions d'accès – Access conditions

Contenant / Volume	Nos de dossiers / File nos	Conditions d'accès / Access conditions	Dates de révision / Bring forward dates	Recommandations à l'échéance / Recommendations on expiry date
1 à 36	Tous les dossiers	<b>Restreint</b> : Code 18. Les chercheurs doivent compléter un formulaire de demande de communication des documents restreints.  La reproduction de ces documents est interdite sans la permission écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit, ce jusqu'au 21 avril 2078.	21-04-2078	Ouvert : code 90
37 à 51	Tous les dossiers	<b>Restreint</b> : Code 18. L'accès aux documents de la série 4) Correspondance littéraire (boîtes 37 à 49) ; aux pièces de la série 5) Carnets (boîte numéro 50) ; et aux pièces de la série 6) Agendas (boîte numéro 51) est interdit jusqu'au 21 avril 2078 sans l'autorisation écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit.  La reproduction de ces documents est interdite sans la permission écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit, ce jusqu'au 21 avril 2078.	21-04-2078	Ouvert : code 90
52 à 94	Tous les dossiers	<b>Restreint</b> : Code 18. Les chercheurs doivent compléter un formulaire de demande de communication des documents restreints.  La reproduction de ces documents est interdite sans la permission écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit, ce jusqu'au 21 avril 2078.	21-04-2078	Ouvert : code 90

## Access conditions (Cont'd) – Conditions d'accès (suite)

Contenant / Volume	Nos de dossiers / File nos	Conditions d'accès / Access conditions	Dates de révision / Bring forward dates	Recommandations à l'échéance / Recommandations on expiry date
95	1 et 2	<p><b>Restreint</b> : Code 18. Les chercheurs doivent compléter un formulaire de demande de communication des documents restreints.</p> <p>La reproduction de ces documents est interdite sans la permission écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit, ce jusqu'au 21 avril 2078.</p>	21-04-2078	Ouvert : code 90
95	3 à 13	<p><b>Restreint</b> : code 18. L'accès aux documents de la sous-série <i>Correspondance personnelle</i> (boîte 95, dossiers 3 à 13) est interdit sans l'autorisation écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit.</p> <p>La reproduction de ces documents est interdite sans la permission écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit, ce jusqu'au 21 avril 2078.</p>	21-04-2078	Ouvert : code 90
96 à 114	Tous les dossiers	<p><b>Restreint</b> : code 18. L'accès aux documents des sous-séries <i>Correspondance personnelle</i> (boîte 96) ; aux pièces de la sous-série <i>Correspondance littéraire et professionnelle</i> (boîtes 96 à 104) ; aux pièces de la sous-série <i>Correspondance électronique</i> (boîtes 104 à 107) ; des pièces de la série <i>Agendas</i> (boîte 108) ; des pièces de la série <i>Carnets</i> (boîtes 108 à 114) est interdit sans l'autorisation écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit.</p> <p>La reproduction de ces documents est interdite sans la permission écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit, ce jusqu'au 21 avril 2078.</p>	21-04-2078	Ouvert : code 90
115	1 à 14	<p><b>Restreint</b> : code 18. L'accès aux documents de la sous-série <i>Carnets</i> (boîte 115, chemises 1 à 14) est interdit sans l'autorisation écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit.</p> <p>La reproduction de ces documents est interdite sans la permission écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit, ce jusqu'au 21 avril 2078.</p>	21-04-2078	Ouvert : code 90

## Access conditions (Cont'd) – Conditions d'accès (suite)

Contenant / Volume	Nos de dossiers / File nos	Conditions d'accès / Access conditions	Dates de révision / Bring forward dates	Recommandations à l'échéance / Recommandations on expiry date
115	15 à 20	<p><b>Restreint</b> : code 18. Les chercheurs doivent compléter un formulaire de demande de communication des documents restreints.</p> <p>La reproduction de ces documents est interdite sans la permission écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit, ce jusqu'au 21 avril 2078.</p>	21-04-2078	Ouvert : code 90
116 à 129	Tous les dossiers	<p><b>Restreint</b> : code 18. Les chercheurs doivent compléter un formulaire de demande de communication des documents restreints.</p> <p>La reproduction de ces documents est interdite sans la permission écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit, ce jusqu'au 21 avril 2078.</p>	21-04-2078	Ouvert : code 90
130	1	<p><b>Restreint</b> : code 18. Les chercheurs doivent compléter un formulaire de demande de communication des documents restreints.</p> <p>La reproduction de ces documents est interdite sans la permission écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit, ce jusqu'au 21 avril 2078.</p>	21-04-2078	Ouvert : code 90
130	2 et 3	<p><b>Restreint</b> : code 18. L'accès aux documents de la sous-série Correspondance littéraire et professionnelle (boîte 130, dossiers 2 et 3) est interdit sans l'autorisation écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit.</p> <p>La reproduction de ces documents est interdite sans la permission écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit, ce jusqu'au 21 avril 2078.</p>	21-04-2078	Ouvert : code 90
130	4 à 10	<p><b>Restreint</b> : code 18. Les chercheurs doivent compléter un formulaire de demande de communication des documents restreints.</p> <p>La reproduction de ces documents est interdite sans la permission écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit, ce jusqu'au 21 avril 2078.</p>	21-04-2078	Ouvert : code 90

## Access conditions (Cont'd) – Conditions d'accès (suite)

Contenant / Volume	Nos de dossiers / File nos	Conditions d'accès / Access conditions	Dates de révision / Bring forward dates	Recommandations à l'échéance / Recommandations on expiry date
131 à 132	Tous les dossiers	<p><b>Restreint</b> : code 18. Les chercheurs doivent compléter un formulaire de demande de communication des documents restreints.</p> <p>La reproduction de ces documents est interdite sans la permission écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit, ce jusqu'au 21 avril 2078.</p>	21-04-2078	Ouvert : code 90
133	1	<p><b>Restreint</b> : code 18. L'accès aux documents de la série <i>Correspondance littéraire et professionnelle</i> (boîte 133, dossier 1) est interdit sans l'autorisation écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit.</p> <p>La reproduction de ces documents est interdite sans la permission écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit, ce jusqu'au 21 avril 2078.</p>	21-04-2078	Ouvert : code 90
133	2 à 6	<p><b>Restreint</b> : code 18. Les chercheurs doivent compléter un formulaire de demande de communication des documents restreints.</p> <p>La reproduction de ces documents est interdite sans la permission écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit, ce jusqu'au 21 avril 2078.</p>	21-04-2078	Ouvert : code 90
134 à 135	Tous les dossiers	<p><b>Restreint</b> : code 18. Les chercheurs doivent compléter un formulaire de demande de communication des documents restreints.</p> <p>La reproduction de ces documents est interdite sans la permission écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit, ce jusqu'au 21 avril 2078.</p>	21-04-2078	Ouvert : code 90
136	1 à 3	<p><b>Restreint</b> : code 18. Les chercheurs doivent compléter un formulaire de demande de communication des documents restreints.</p> <p>La reproduction de ces documents est interdite sans la permission écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit, ce jusqu'au 21 avril 2078.</p>	21-04-2078	Ouvert : code 90

## Access conditions (Cont'd) – Conditions d'accès (suite)

Contenant / Volume	Nos de dossiers / File nos	Conditions d'accès / Access conditions	Dates de révision / Bring forward dates	Recommandations à l'échéance / Recommandations on expiry date
136	4 à 6	<p><b>Restreint</b> : code 18. L'accès aux documents de la série <i>Correspondance littéraire et professionnelle</i> (boîte 136, dossier (4 à 6) est interdit jusqu'au 21 avril 2078 sans l'autorisation écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit.</p> <p>La reproduction de ces documents est interdite sans la permission écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit, ce jusqu'au 21 avril 2078.</p>	21-04-2078	Ouvert : code 90
136	7 à 12	<p><b>Restreint</b> : code 18. Les chercheurs doivent compléter un formulaire de demande de communication des documents restreints.</p> <p>La reproduction de ces documents est interdite sans la permission écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit, ce jusqu'au 21 avril 2078.</p>	21-04-2078	Ouvert : code 90
137	1	<p><b>Restreint</b> : code 18. L'accès aux documents de la sous-série <i>Correspondance personnelle</i> (boîte 137, dossier 1) est interdit sans l'autorisation écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit.</p> <p>La reproduction de ces documents est interdite sans la permission écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit, ce jusqu'au 21 avril 2078.</p>	21-04-2078	Ouvert : code 90
137	2	<p><b>Restreint</b> : code 18. Les chercheurs doivent compléter un formulaire de demande de communication des documents restreints.</p> <p>La reproduction de ces documents est interdite sans la permission écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit, ce jusqu'au 21 avril 2078.</p>	21-04-2078	Ouvert : code 90

## Access conditions (Cont'd) – Conditions d'accès (suite)

Contenant / Volume	Nos de dossiers / File nos	Conditions d'accès / Access conditions	Dates de révision / Bring forward dates	Recommandations à l'échéance / Recommendations on expiry date
138 à 142	Tous les dossiers	<p><b>Restreint</b> : code 18. Les chercheurs doivent compléter un formulaire de demande de communication des documents restreints.</p> <p>La reproduction de ces documents est interdite sans la permission écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit, ce jusqu'au 21 avril 2078.</p>	21-04-2078	Ouvert : code 90
143	1 à 3	<p><b>Restreint</b> : code 18. Les chercheurs doivent compléter un formulaire de demande de communication des documents restreints.</p> <p>La reproduction de ces documents est interdite sans la permission écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit, ce jusqu'au 21 avril 2078.</p>	21-04-2078	Ouvert : code 90
143	4 à 10	<p><b>Restreint</b> : code 18. L'accès aux documents de la sous-série <i>Correspondance littéraire et professionnelle</i> (boîte 143, dossiers 4 à 10) est interdit sans l'autorisation écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit.</p> <p>La reproduction de ces documents est interdite sans la permission écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit, ce jusqu'au 21 avril 2078.</p>	21-04-2078	Ouvert : code 90
143	11 à 25	<p><b>Restreint</b> : code 18. Les chercheurs doivent compléter un formulaire de demande de communication des documents restreints.</p> <p>La reproduction de ces documents est interdite sans la permission écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit, ce jusqu'au 21 avril 2078.</p>	21-04-2078	Ouvert : code 90
144	1	<p><b>Restreint</b> : code 18. Les chercheurs doivent compléter un formulaire de demande de communication des documents restreints.</p> <p>La reproduction de ces documents est interdite sans la permission écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit, ce jusqu'au 21 avril 2078.</p>	21-04-2078	Ouvert : code 90

## Access conditions (Cont'd) – Conditions d'accès (suite)

Contenant / Volume	Nos de dossiers / File nos	Conditions d'accès / Access conditions	Dates de révision / Bring forward dates	Recommandations à l'échéance / Recommandations on expiry date
144	2 à 27	<p><b>Restreint</b> : code 18. L'accès aux documents de la sous-série <i>Correspondance personnelle</i> (boîte 144, dossiers 2 à 27) est interdit sans l'autorisation écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit.</p> <p>La reproduction de ces documents est interdite sans la permission écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit, ce jusqu'au 21 avril 2078.</p>	21-04-2078	Ouvert : code 90
144	28 à 31	<p><b>Restreint</b> : code 18. Les chercheurs doivent compléter un formulaire de demande de communication des documents restreints.</p> <p>La reproduction de ces documents est interdite sans la permission écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit, ce jusqu'au 21 avril 2078.</p>	21-04-2078	Ouvert : code 90
145 à 148	Tous les dossiers	<p><b>Restreint</b> : code 18. Les chercheurs doivent compléter un formulaire de demande de communication des documents restreints.</p> <p>La reproduction de ces documents est interdite sans la permission écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit, ce jusqu'au 21 avril 2078.</p>	21-04-2078	Ouvert : code 90
149	1	<p><b>Restreint</b> : code 18. L'accès aux documents est interdit sans l'autorisation écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit.</p> <p>La reproduction de ces documents est interdite sans la permission écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit, ce jusqu'au 21 avril 2078.</p>	21-04-2078	Ouvert : code 90
149	2 à 7	<p><b>Restreint</b> : code 18. Les chercheurs doivent compléter un formulaire de demande de communication des documents restreints.</p> <p>La reproduction de ces documents est interdite sans la permission écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit, ce jusqu'au 21 avril 2078.</p>	21-04-2078	Ouvert : code 90

## Access conditions (Cont'd) – Conditions d'accès (suite)

Contenant / Volume	Nos de dossiers / File nos	Conditions d'accès / Access conditions	Dates de révision / Bring forward dates	Recommandations à l'échéance / Recommandations on expiry date
150	Tous les dossiers	<p><b>Restreint</b> : code 18. Les chercheurs doivent compléter un formulaire de demande de communication des documents restreints.</p> <p>La reproduction de ces documents est interdite sans la permission écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit, ce jusqu'au 21 avril 2078.</p>	21-04-2078	Ouvert : code 90
Enregistrements Sonores et vidéo		<p><b>Restreint</b> : code 18. Les chercheurs doivent compléter un formulaire de demande de communication des documents restreints.</p> <p>La reproduction de ces documents est interdite sans la permission écrite d'Hélène Dorion ou de ses ayants droit, ce jusqu'au 21 avril 2078.</p>	21-04-2078	Ouvert : code 90
Documents numériques		<b>Restrictions varient.</b> Voir les restrictions par séries et sous-séries.	21-04-2078	Ouvert : code 90



---

Access conditions (Cont'd) – Conditions d'accès (suite)

---

Pour consultation des documents restreints (Code 18), communiquez avec:

For access to restricted records (Code 18), apply to:

Section des Archives littéraires, de musique et des arts de la scène.

---